



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-douzième session

Rome, 25-26 avril 2001

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT DES PROPOSITIONS DE

DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

POUR

LA RECHERCHE AGRICOLE ET LA FORMATION

MENÉES PAR DES

CENTRES INTERNATIONAUX BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU GCRAI

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
PREMIÈRE PARTIE - INTRODUCTION	1
DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	1
ANNEXES	
I. CENTRE INTERNATIONAL D'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES BIOAQUATIQUES (ICLARM): PROGRAMME DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES PÊCHES EN ASIE DU SUD ET DU SUD-EST	5
II. INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES CULTURES DES ZONES TROPICALES SEMI-ARIDES (ICRISAT): PROGRAMME D'AMÉLIORATION PARTICIPATIVE DES LÉGUMINEUSES DANS LES ZONES DE CULTURES PLUVIALES D'ASIE	12
III. INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (IPGRI): PROGRAMME VISANT À ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DES ESPÈCES NÉGLIGÉES ET SOUS-EXPLOITÉES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AUX REVENUS DES COMMUNAUTÉS RURALES PAUVRES	17
IV. CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RECHERCHE EN AGROFORESTERIE (CIRAF): PROGRAMME DE MISE AU POINT DE MÉCANISMES POUR RÉMUNÉRER LES POPULATIONS PAUVRES DES HAUTES TERRES D'ASIE EN ÉCHANGE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX QU'ELLES FOURNISSENT	24

SIGLES ET ACRONYMES

BAsD	Banque asiatique de développement
GCRAI	Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
CIFOR	Centre international pour la recherche forestière
CIRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni) (Département du développement international)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICLARM	Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IPGRI	Institut international des ressources phytogénétiques
MSSRF	M.S. Swaminathan Research Foundation
ONG	Organisation non gouvernementale
UICN	Alliance mondiale pour la nature
WRI	World Resources Institute

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT DES PROPOSITIONS DE
DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RECHERCHE AGRICOLE
ET LA FORMATION MENÉES PAR DES
CENTRES INTERNATIONAUX BÉNÉFICIAINT DU SOUTIEN DU GCRAI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant quatre propositions de dons d'assistance technique en faveur de la recherche agricole et de la formation menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI, d'un montant total de 4 760 000 USD.

PREMIÈRE PARTIE - INTRODUCTION

1. Le présent rapport recommande que le FIDA apporte une contribution financière à des programmes de recherche et de formation de centres internationaux appuyés par le GCRAI: Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM); Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT); Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI); Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF).
2. Les documents des dons d'assistance technique (DAT) soumis au Conseil d'administration pour approbation sont présentés en annexe.
 - I. Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM): Programme de gestion communautaire des pêches en Asie du Sud et du Sud-Est.
 - II. Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT): Programme d'amélioration participative des légumineuses dans les zones de culture pluviale d'Asie.
 - III. Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI): Programme visant à accroître la contribution des espèces négligées et sous-exploitées à la sécurité alimentaire et aux revenus des communautés rurales pauvres.
 - IV. Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF): Programme de mise au point de mécanismes pour rémunérer les populations pauvres des hautes terres d'Asie en échange des services environnementaux qu'elles fournissent.
3. Les objectifs et la teneur de ce programme de recherche appliquée sont conformes à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'à la politique et aux critères de son programme de dons d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation.
4. Les objectifs stratégiques qui motivent l'appui du Fonds à la mise au point des technologies concernent: a) les groupes cibles et leurs stratégies familiales de sécurité alimentaire, en particulier dans les zones agroécologiques isolées et marginalisées; b) les technologies qui s'appuient sur les connaissances traditionnelles, tiennent compte de sexes spécifiques et améliorent et diversifient le potentiel productif des systèmes agricoles pauvres en ressources en améliorant la productivité et en éliminant les goulots d'étranglement; c) l'accès aux ressources (terre et eau, services financiers, main-



d'œuvre et technologie, y compris les technologies autochtones) et leur gestion durable et productive; d) un cadre institutionnel qui incite les ruraux pauvres à accroître leur productivité, ce qui les rend moins tributaires des transferts; e) un environnement permettant au secteur structuré et au secteur informel, au secteur public et au secteur privé et aux institutions nationales et locales de mobiliser leurs capacités pour fournir des services aux personnes vulnérables sur le plan économique.

5. Dans ce cadre, le FIDA a aussi l'intention d'élaborer des approches communautaires de la lutte contre la pauvreté, en ciblant les produits consommés et produits par les ruraux pauvres. Enfin, la mise en place d'un réseau unique pour la collecte et la diffusion d'informations renforcera sa capacité d'établir des liens stratégiques à long terme avec ses partenaires de développement et de démultiplier les effets de ses programmes de recherche et de formation agricoles.

6. Les dons d'assistance technique proposés dans le présent document répondent aux objectifs stratégiques ci-dessus. Le plan de gestion communautaire des pêches en Asie du Sud et du Sud-Est répondra à tous les objectifs spécifiques et en particulier aux objectifs c), d) et e), car il appuiera des activités de recherche-action orientée vers le développement en association avec des communautés pauvres: expérimentation de modalités institutionnelles nouvelles pour la cogestion des écosystèmes hostiles et exposés aux inondations; compréhension des processus institutionnels qui fonctionnent dans ce secteur; à terme, réorientation des politiques et pratiques de gestion participative des pêches et des terres humides dans la région. Le programme participatif d'amélioration des légumineuses dans les zones de cultures pluviales d'Asie, qui prévoit des recherches participatives sur les pratiques de lutte contre les ravageurs et de gestion du sol et des nutriments dans les systèmes agricoles d'Asie fondés sur la culture pluviale de légumineuses, répondra en particulier aux objectifs b), d) et e) dans la mesure où il renforcera les capacités nationales et locales de mise au point des variétés plus adaptées, la sélection des traits souhaités par les communautés étant assurée par la participation des agriculteurs à la sélection et à l'amélioration des techniques de production. Les techniques intégrées de gestion des cultures de légumineuses prometteuses seront validées dans des zones où le FIDA conduit des projets d'investissement, afin d'accroître la productivité, l'efficacité et la rentabilité globales des systèmes agricoles de ses groupes cibles dans la région concernée.

7. Le programme visant à accroître la contribution des espèces négligées et sous-exploitées à la sécurité alimentaire et aux revenus des communautés rurales pauvres répondra aux objectifs a), c) et e), car il a pour but d'améliorer l'utilisation de ressources phytogénétiques précieuses gérées par les ruraux pauvres, au moyen d'une recherche-action menée de concert avec des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires dans les régions Asie et Pacifique, Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord et Amérique latine et Caraïbes. Il aidera les communautés pauvres à exploiter au mieux les cultures les plus prometteuses en mettant au point et en diffusant des techniques de transformation et des stratégies de commercialisation appropriées. Enfin, le programme de mise au point de mécanismes pour rémunérer les populations pauvres des hautes terres d'Asie en échange des services environnementaux qu'elles fournissent répondra aux objectifs a), c), d) et e) par une recherche-action orientée vers le développement. Ce programme permettra notamment d'expérimenter divers mécanismes de transfert dans divers cadres agroécologiques et de démontrer leur viabilité, tout en encourageant la rémunération des populations pauvres des hautes terres d'Asie en échange des services environnementaux qu'elles fournissent.

DEUXIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

8. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de gestion communautaire des pêches en Asie du Sud et du Sud-Est, accordera un don ne dépassant pas six cent cinquante mille dollars des États-Unis (650 000 USD) au Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'amélioration participative des légumineuses dans les zones de culture pluviale d'Asie, accordera un don ne dépassant pas un million trois cent mille dollars des États-Unis (1 300 000 USD) à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme visant à accroître la contribution des espèces négligées et sous-exploitées à la sécurité alimentaire et au revenu des communautés rurales pauvres, accordera un don ne dépassant pas un million quatre cent dix mille dollars des États-Unis (1 410 000 USD) à l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de mise au point de mécanismes pour rémunérer les populations pauvres des hautes terres d'Asie en échange des services environnementaux qu'elles fournissent, accordera un don ne dépassant pas un million quatre cent mille dollars des États-Unis (1 400 000 USD) au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

CENTRE INTERNATIONAL D'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES BIOAQUATIQUES (ICLARM): PROGRAMME DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES PÊCHES EN ASIE DU SUD ET DU SUD-EST

I. CONTEXTE

1. Les écosystèmes d'Asie exposés aux inondations sont constitués de bassins de faible altitude et de basses terres voisines des cours d'eau des deltas des zones tropicales humides et sub-humides et des zones côtières inondées par la marée. À l'échelle mondiale, ces écosystèmes représentent environ 9% des rizières. Toutefois, au Bangladesh, au Cambodge, dans l'Est de l'Inde, en Guinée, au Nigéria et en Sierra Leone, où l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont considérables, les terres inondables représentent entre un quart et la moitié des rizières. La densité de population y est extrêmement élevée: dans certaines parties de l'Asie, elle est d'environ 1 000 habitants au km² et elle augmente de 2% par an. En raison de l'expansion de la population et de la stagnation de la productivité des ressources naturelles et humaines, quelque 70 millions de personnes vivant dans ces écosystèmes sont exposées à une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. L'apport énergétique alimentaire moyen par personne est inférieur à 2 000 kcal, soit environ 60% de celui des pays développés. Les femmes et les enfants sont particulièrement affectés par l'insuffisance de l'offre alimentaire et, pour aider la famille à s'en sortir, sont obligés d'avoir des activités peu productives et ingrates.

2. Dans ces régions, la pêche est un élément majeur du système d'alimentation et des moyens de subsistance. Au Bangladesh par exemple, les poissons représentent une source de micronutriments essentiels et assurent environ 60% de la consommation de protéines animales; dans les plaines inondables, près de 80% des ménages pêchent, pour leur autoconsommation et souvent pour la vente. De même, dans la plaine du bas Mékong, on s'est récemment aperçu que la pêche dans les rizières inondables était très importante et produisait plusieurs fois le niveau des prises officiellement déclarées. Il s'agit de pêcheries naturelles d'espèces adaptées aux variations saisonnières du niveau de l'eau. Beaucoup d'entre elles passent l'hiver dans les cours d'eau et le fond des plaines inondables (*beels*), et se dispersent dans les plaines inondables pour se reproduire et croître durant la mousson. Traditionnellement, la pêche compensait les limites imposées à l'agriculture par l'inondation. Certaines années, les inondations détruisent les cultures et, dans les zones inondées les plus profondes, qui sont la cible du présent programme, la plupart des terres sont laissées en jachère durant les fortes inondations dues à la mousson (deux à quatre mois au Viet Nam et six mois dans les *haors* du Bangladesh). La mise en valeur de ces zones s'est faite au moyen d'investissements publics visant à maîtriser les inondations et à introduire des variétés de riz à haut rendement qui peuvent être cultivées en rizières irriguées et ont un rendement plus élevé et plus stable que les variétés traditionnelles de riz flottant pour la saison des pluies ou de riz d'hiver non irrigué.

3. Toutefois, ces aménagements n'ont pas eu que des effets positifs, en particulier du point de vue de l'impact environnemental et de la marginalisation des ruraux pauvres. La réduction de l'habitat des poissons est sans doute le problème le plus grave lié à l'abandon des méthodes traditionnelles de culture du riz, mais certains soutiennent qu'on peut y remédier en investissant dans la pisciculture en étang. Toutefois, il est aujourd'hui évident que les pauvres ne peuvent pas accéder aux avantages qu'offre la pisciculture en étang et que celle-ci n'est peut-être même pas praticable dans les zones où les inondations sont très hautes. C'est pourquoi on se rend de plus en plus compte de l'importance de la pêche en eau libre pour les pauvres et il y a maintenant un consensus selon lequel il faut mettre en œuvre des approches plus participatives (en association avec les ONG) de la gestion des pêches sur les eaux intérieures, afin d'assurer leur viabilité. Au Bangladesh, la pêche sur les eaux intérieures est une source essentielle de protéines et de revenus pour les populations pauvres, mais en général il



semble que les prises diminuent et que la sécurité alimentaire est menacée par la surexploitation des poissons et la disparition de leurs habitats. La remise en état durable des pêches intérieures contribuerait à faire reculer la pauvreté dans le pays et aurait un impact direct sur la sécurité alimentaire des ruraux pauvres. Cela vaut aussi pour la plaine du bas Mékong au Cambodge, dans le sud du Laos et dans le sud du Viet Nam. Dans ces zones, la densité démographique est moindre, mais les populations sont très tributaires de la pêche et des ressources des zones humides, dont l'exploitation est largement sous-estimée (par exemple, au Cambodge on estime que les prises effectives de poissons sont cinq fois plus élevées que les chiffres officiels). Il existe des droits d'utilisation coutumiers, mais ils ne sont souvent pas consignés dans des documents et risquent d'être négligés lors de la modernisation du cadre juridique et institutionnel. Certaines pêches ont été exploitées comme sources de revenus monétaires, la population augmente et de récentes modifications administratives permettent aux collectivités locales et aux ONG de prendre des initiatives dans la gestion des pêches.

4. Il est aujourd'hui de plus en plus évident que l'approche communautaire, notamment pour la gestion des pêches, peut donner aux communautés les moyens de mettre en œuvre des pratiques de gestion responsables permettant une productivité durable et un accès équitable. L'expression "gestion communautaire des pêches" recouvre plusieurs modèles de partenariat réunissant les pouvoirs publics, les ONG et les populations de pêcheurs, dont l'objectif fondamental est de confier la gestion des plans d'eau aux communautés. Il faut expérimenter divers dispositifs institutionnels, dont la durabilité n'est pas encore démontrée. Toutefois, un nombre croissant d'observateurs s'accordent à dire que la cogestion offre les meilleures chances d'assurer à la fois une exploitation plus durable des ressources halieutiques et un accès à long terme des ruraux pauvres à ces ressources, compte tenu du fait que les ressources de l'État sont limitées et qu'il y a une concurrence pour d'autres exploitations des plans d'eau.

5. Il est proposé de choisir le Bangladesh et le Viet Nam comme pays prioritaires pour le programme de recherche proposé en raison de la forte incidence de la pauvreté dans ces pays, du nombre considérable de petits paysans et de paysans marginaux qui y vivent et de la grande proportion de zones correspondant à l'écosystème inondable; ces caractéristiques sont moins prononcées dans les autres pays d'Asie du Sud et du Sud-Est. Le projet financé par le FIDA sera coordonné avec les projets du FIDA concernant les pêches au Bangladesh, en particulier le projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj (qui doit être présenté au Conseil d'administration à sa soixante-douzième session), de façon qu'on puisse mettre en œuvre immédiatement les résultats de la recherche, par l'intermédiaire du prêt, pour en faire bénéficier directement les groupes cibles du FIDA.

II. JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA

6. La justification de ce programme de recherche-action est fondée sur le fait que les méthodes actuelles de gestion des pêches intérieures en Asie du Sud-Est ont entraîné la marginalisation des pauvres et la destruction de leurs ressources. Elle est aussi liée au fait que les pêches intérieures, bien gérées, peuvent être une source de revenus et d'aliments importante pour les pauvres. Cela est confirmé par le récent exposé des options et stratégies d'intervention pour le Bangladesh, lequel a souligné que les pêches étaient un secteur stratégique pour le FIDA et offraient des possibilités intéressantes pour l'autonomisation des pauvres. Aujourd'hui, chacun s'accorde à penser qu'il faut mettre au point de nouveaux modèles institutionnels de gestion des pêches sur les plaines inondables, afin d'inciter les communautés rurales à gérer leurs ressources de façon durable.

7. Le cœur du programme est la recherche-action, c'est-à-dire un processus dans lequel les partenaires travailleront dans certaines pêcheries locales pour mettre au point des plans et organisations de gestion communautaire des pêches et des terres humides, et suivront de près les



progrès accomplis, l'évolution des institutions et les effets sur la pêche, l'écologie et la population. Les données et modèles qui en résulteront serviront à sensibiliser l'ensemble de la population et à influencer les politiques. Les retombées les plus importantes du programme viendront de l'importance stratégique de la réorientation des politiques qui en résultera, laquelle pourrait avoir un impact sur la vie de millions de pauvres qui vivent de la pêche et de nombreux autres pour lesquels l'accès au poisson est un élément essentiel de la sécurité alimentaire.

8. Le programme s'appuiera sur des mécanismes de partenariats pilotes, en employant les compétences et les connaissances accumulées dans le cadre de recherches menées en amont au Bangladesh et au Viet Nam par l'ICLARM. Les pouvoirs publics (Département des pêches et Ministère des terres et des administrations locales au Bangladesh; collectivités locales au Viet Nam) fourniront un appui administratif et technique pour le transfert de la responsabilité de la gestion de certains plans d'eau aux communautés. Dans le cadre d'un processus facilité par les ONG, des groupes de parties prenantes, en particulier les pêcheurs, planifieront et assumeront en coopération la gestion durable de chaque ressource halieutique. En créant des comités locaux de gestion, représentant soit les pêcheurs uniquement soit tous ceux qui ont un intérêt dans la gestion des terres humides, selon la situation locale (nature des problèmes et droits sur les ressources), on transférera la responsabilité de la gestion et sa planification globale. En outre, le programme introduira une méthode plus systématique d'étude et d'amélioration de la durabilité des organisations communautaires et lancera des initiatives de cogestion dans plusieurs types d'habitats.

9. Le programme devrait apporter des avantages directs aux communautés pilotes, renforçant le capital humain et social et stabilisant ou accroissant la valeur des ressources aquatiques dont elles dépendent. Il accroîtra les revenus des pêcheurs et leur donnera accès à des services de crédit et de formation et à des services sociaux, et leur permettra d'acquérir des droits à long terme pour l'utilisation des ressources halieutiques et des compétences pour gérer les pêches de façon plus durable. En fin de compte, la sécurité alimentaire des communautés devrait s'améliorer. L'expérience a montré que les communautés pourront plus facilement se mettre d'accord sur des mesures simples de conservation des pêches, telles que la création de sanctuaires locaux pour les poissons. Afin d'évaluer l'impact de ses mesures de gestion des pêches et des institutions communautaires, on fera un suivi sur les sites pilotes et dans des sites témoins voisins où les mécanismes actuels d'accès et de gestion de la pêche seront conservés.

10. Les communautés concernées sont assez diverses: pêcheurs professionnels, personnes pêchant pour l'autoconsommation, propriétaires de terres dans les plaines inondables (*beels*), transformateurs de poisson et intermédiaires. L'approche de la participation communautaire dépendra de l'endroit, ce qui permettra d'expérimenter différents modèles. Dans certaines zones, comme les grandes plaines inondables, toute la communauté des utilisateurs des terres humides sera associée au processus de prise de décisions, tandis que dans le cas de plans d'eau bien définis, on donnera la priorité aux pêcheurs professionnels pauvres. On suivra et on évaluera ces modèles et options tout au long du programme. Les interactions entre les pouvoirs publics, les ONG et les populations locales, de même qu'entre le développement et la recherche, devraient permettre de définir des institutions appropriées.

11. L'appui du FIDA au programme de recherche pour la gestion participative des pêches se fonde sur le principe de la complémentarité. Le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni est le principal cofinanceur du programme, mais l'emploi stratégique des ressources limitées mises à la disposition du programme par le FIDA permettra de financer des activités additionnelles susceptibles de donner des résultats très précieux pour ses groupes cibles. Premièrement, la participation du FIDA permettra au programme de tirer des avantages considérables d'une interaction avec ses projets d'investissement. Elle permettra d'expérimenter en situation réelle le potentiel des technologies mises au point et un modèle socio-politique et institutionnel qui permettra un déploiement rapide des solutions les plus efficaces. Deuxièmement, grâce à la participation du FIDA, le programme s'occupera d'agro-écosystèmes qui intéressent directement les

groupes cibles (les bassins d'inondation profonds (*haors*), qui sont les zones les plus pauvres et les plus marginales de tout l'écosystème halieutique); troisièmement, les travaux de recherche seront utiles aux groupes cibles dans le cadre de projets du FIDA en cours ou prévus (en particulier le projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj). Enfin, en échange d'un cofinancement relativement mineur, le FIDA pourra participer à un dialogue de haut niveau avec le gouvernement et l'inciter à réorienter sa politique en faveur des groupes cibles des projets en cours dans le domaine des pêches. Il pourra s'appuyer sur un chef de projet d'envergure internationale rémunéré par le DFID et sur un réseau et des ateliers. Le don ne sera employé que pour des activités additionnelles liées à ses projets, comme les activités d'ONG et des collectivités locales, afin de piloter la gestion participative des pêches dans les zones de projets du FIDA, le suivi et la recherche dans ces zones ainsi que dans les zones témoins voisines et des échanges de visites.

III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

12. Les objectifs du programme proposé sont de prolonger les expériences pilotes menées au Bangladesh et au Viet Nam; de mettre au point et d'expérimenter des mécanismes novateurs de cogestion institutionnelle dans différents types d'habitat; d'évaluer la durabilité et l'équité; de comprendre les processus politico-institutionnel à l'œuvre dans ce secteur; et (en formant un large éventail de partenariats), d'informer et d'influencer les décideurs. En particulier, on cherchera à élargir la gestion communautaire des pêches de façon à ce que les communautés qui vivent autour de différents plans d'eau coordonnent leurs décisions et leurs mesures de gestion avec les actions des communautés vivant autour de cours d'eau voisins qui constituent l'ensemble du système halieutique des plaines inondables. L'étude du processus et de l'impact de ce programme servira à orienter la politique de gestion des pêches intérieures au Bangladesh et au Viet Nam et pourra s'appliquer à des systèmes similaires dans d'autres pays. On trouvera ci-après la liste précise des activités prévues pour chaque composante.

Expérimentation et évaluation des méthodes de gestion communautaire des pêches

- formation de groupes de villageois autour de certains plans d'eau, par des ONG;
- facilitation de la création de comités de gestion de la pêche par les ONG et le gouvernement;
- transfert de responsabilités en matière de gestion des plans d'eau des organismes publics actuellement compétents (collectivités locales ou Ministère des pêches) aux pêcheurs, représentés par leurs comités de gestion;
- offre de formations et de crédits aux communautés de pêcheurs, par des ONG;
- élaboration de plans et initiatives de gestion des pêcheurs;
- réunions mensuelles de tous les partenaires pour coordonner l'action et la recherche;
- études de base, y compris dans des zones témoins;
- suivi de l'impact sur les ménages, la consommation de poisson et la pêche;
- études d'impact couvrant toutes les parties prenantes mais surtout les pauvres;
- suivi de l'impact de la gestion communautaire des pêches sur différentes catégories de femmes;
- évaluation de nouvelles activités rémunératrices pour la prochaine génération;
- évaluation de la viabilité institutionnelle.

Expérimentation des mécanismes de coordination et d'administration de la gestion communautaire des pêches

- conception et expérimentation d'améliorations administratives dans les zones pilotes;
- formation d'organes de cogestion réunissant les pouvoirs publics (Ministère des pêches et/ou collectivités locales), des ONG et les pêcheurs;
- coordination des plans de gestion des plans d'eau entre les organes de cogestion;



- lancement de programmes de conservation et de rétablissement des pêches et des terres humides à l'échelle du système;
- aide juridique aux communautés de pêcheurs;
- réalisation d'études de cas concernant le cadre juridique et administratif régissant les pêches et les terres humides et analyse de ces études;
- étude des processus de prise de décisions;
- évaluation des coûts et des possibilités de déploiement des méthodes ayant fait leurs preuves.

Action de sensibilisation

- étude visant à déterminer les médias les plus adaptés par une évaluation de l'accès aux médias et de l'impact des campagnes d'information antérieures;
- production et diffusion de matériel rédactionnel adapté (films vidéo, émissions de radio régulières, compléments de programmes de cinéma, pièces de théâtre jouées dans les zones du projet);
- ateliers;
- séances d'information des responsables;
- développement du réseau des ONG qui s'occupent de gestion des pêches et des terres humides;
- développement d'un réseau de promotion de la femme dans les pêches;
- développement d'un réseau de gestion des pêches et des organismes communautaires, avec notamment des ateliers et des échanges de visites;
- développement de réseaux d'influence;
- production et diffusion d'un message multimédias sur la gestion communautaire des pêches à l'intention des responsables;
- publication de résultats scientifiques concernant la gestion communautaire des pêches; et
- présentation de communications dans des réunions internationales et nationales.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

13. Les résultats attendus sont les suivants:

- on élaborera et on expérimentera des méthodes de gestion communautaire des pêches et on évaluera leur impact, leur viabilité et leur potentiel d'expansion;
- on définira, on expérimentera et on évaluera des mécanismes de coordination et d'administration pour intégrer la gestion communautaire locale dans l'ensemble de la gestion des systèmes de réserves de pêche et de terres humides, et on recensera les obstacles qui s'y opposent;
- on informera et on influencera la politique des pêches en général et on intéressera un large public (communautés rurales, responsables gouvernementaux et cadres de l'administration et ONG) à l'amélioration des méthodes de gestion, sur la base d'une meilleure compréhension du processus de formulation.

V. MODALITÉS D'EXÉCUTION

14. La durée prévue du programme est de cinq ans. Il comportera une série de composantes liées entre elles, chaque organisation partenaire recevant des dons pour financer ses activités, par l'intermédiaire de l'ICLARM, qui gèrera les ressources fournies par le FIDA et le DFID. Les mécanismes de collaboration entre l'ICLARM et les différents partenaires seront définis dans des mémorandums d'accord subsidiaires. Lorsque plusieurs partenaires sont associés à une composante, les mémorandums d'accord signés par chacun d'entre eux seront contresignés par les autres et définiront les modalités de leur collaboration. Au Bangladesh, la composante exécutée par le

Ministère des pêches fera l'objet d'un accord pro forma sur un programme d'assistance technique avec le Gouvernement du Bangladesh. L'ICLARM a signé avec le Gouvernement du Bangladesh un mémorandum d'accord, qui doit entrer en vigueur le 2 janvier 2000 pour 10 ans, en vertu duquel il peut exécuter des projets tels que ceux proposés avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

15. Au Bangladesh, le programme sera supervisé par un comité directeur ayant à sa tête le Secrétaire du Ministère des pêches et de l'élevage et composé de représentants des ministères, organismes et organisations compétents (y compris le projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj et l'organe semi-autonome créé pour la région du *haor*). Ce comité se réunira au moins une fois par an pour examiner le plan de travail du programme et ses lignes directrices. Un comité de travail, composé de cadres détachés par chaque partenaire du programme, se réunira une fois par mois pour coordonner les activités. Dans la zone du *haor*, le personnel local des partenaires concernés (ONG, système national de recherche agricole et ICLARM) assistera aux réunions mensuelles du projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj à l'échelon de l'*upazila* (sous-district). L'unité de gestion du projet et le chef du programme de gestion communautaire des pêches se réuniront une fois par trimestre pour examiner les progrès accomplis et coordonner les activités. L'ICLARM sera responsable de la coordination globale du programme et de l'organisation d'activités communes telles que les ateliers. Au Viet Nam, il y aura un comité local de coordination du programme composé de membres des administrations locales et de représentants de la communauté, de l'Université Can Tho, de l'ICLARM et des ONG partenaires.

16. En tant qu'organisation de coordination, l'ICLARM gèrera le programme. Ce programme conjoint (DFID et FIDA) sera dirigé par un expatrié au Bangladesh, mais dans le district de Sunamganj et au Vietnam un spécialiste scientifique du programme sera directement responsable de la composante intéressant le FIDA. En outre, l'ICLARM fournira une équipe de personnel national et un appui technique depuis son siège. Le personnel national devra conseiller les partenaires en matière de gestion et de développement du programme, de conception des travaux de recherche et de suivi, de contrôle financier et technique des partenaires, de fourniture de services communs, tels que formation, publication, information et ateliers, de sous-traitance d'études et de gestion des dons aux ONG et au système national de recherche agricole. Les ONG locales de la région de Sunamganj seront sélectionnées conjointement par l'ICLARM et les représentants du gouvernement, en concertation avec le projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj.

17. Le personnel local recruté par chaque organisation partenaire sera basé dans son bureau local ou régional ou à son siège. On créera un petit bureau local de coordination dans la région du *haor* au Bangladesh pour coordonner les activités conjointes. Au Viet Nam, les activités seront gérées par un service de l'Université Can Tho.

VI. COÛTS INDICATIFS DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

18. Le programme de recherche sera appuyé par le FIDA et le DFID. Ce dernier versera un don d'environ 7,4 millions de USD, qui servira à appuyer des activités dans tout le Bangladesh. Les 650 000 USD fournis par le FIDA serviront à financer les activités de recherche additionnelles conduites dans l'intérêt de ses projets. Les recherches se feront dans le cadre d'un projet d'investissement du FIDA et leurs résultats pourront être reproduits à grande échelle dans le cadre de projets en cours.

**PLAN DE FINANCEMENT
(USD)**

Poste de dépenses	FIDA	DFID	OXFAM ^a	SNRA ^b	ICLARM ^c	Total
1. Personnel	172 000	2 721 000	100 000	30 000	46 000	3 069 000
2. Recherche	105 500	1 227 000	90 000	20 000	27 000	1 469 500
3. Appui aux communautés pilotes pour la gestion communautaire des pêches	126 000	1 566 000	50 000	-	-	1 742 000
4. Équipements et locaux	-	345 000	10 000	20 000	10 000	385 000
5. Ateliers et réunions	52 000	628 000	11 000	5 000	-	696 000
6. Logistique, gestion et dépenses administratives additionnelles	194 500	938 000	20 000	5 000	21 000	1 178 500
Total	650 000	7 425 000	281 000	80 000	104 000	8 540 000

Notes relatives aux éléments de dépenses:

1. Comprend tout le personnel des organisations partenaires affecté à des activités liées au Programme de gestion communautaire des pêches.
2. Comprend l'appui aux SNRA pour les études, les dépenses des partenaires et de l'ICLARM directement liées à des enquêtes et les dépenses de fonctionnement de tous les partenaires, y compris les voyages locaux.
3. Appui direct des partenaires (ONG) au Programme de gestion communautaire des pêches: formation, dons aux communautés, fonds de crédit renouvelable.
4. Tous les frais d'équipement, mais pas les frais de fonctionnement.
5. Voyages d'études, formation, publication, services de réseau et activités de sensibilisation.
6. Sur ce total, le FIDA versera 63 500 USD (environ 10% du don) à l'ICLARM afin de couvrir les frais généraux et les frais de coordination liés à la gestion des activités, y compris l'établissement de rapports et le suivi des partenaires.

^a En 2000, le Oxford Committee for Finance Relief (OXFAM) a fourni des ressources financières à l'ICLARM et au SNRA du Viet Nam pour entreprendre des activités préparatoires, notamment le renforcement des capacités des partenaires et une évaluation participative des problèmes ainsi qu'une planification des éventuelles activités de gestion communautaire des pêches. Les budgets prévisionnels pour 2001 et 2002 sont inclus dans le tableau.

^b Dans cette rubrique, les SNRA comprennent les ONG. Leurs contributions sont mineures et approximatives et comportent, dans les deux pays, la mise à disposition de personnel ordinaire sur le terrain et au siège, qui n'est pas rémunéré par le programme, la fourniture de locaux pour le personnel du programme et l'appui général des programmes ordinaires de ces ONG aux communautés concernées.

^c Y compris l'emploi du matériel informatique, du mobilier et des équipements de bureau ainsi que d'un véhicule tout-terrain fourni par l'ICLARM dans le cadre du premier projet de gestion communautaire des pêches au Bangladesh, et des locaux et du personnel d'appui.



**INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES CULTURES DES
ZONES TROPICALES SEMI-ARIDES (ICRISAT): PROGRAMME
D'AMÉLIORATION PARTICIPATIVE DES LÉGUMINEUSES DANS LES ZONES
DE CULTURE PLUVIALE D'ASIE**

I. HISTORIQUE

1. Le tiers environ de la population de l'Asie (3 milliards d'habitants) vit en dessous du seuil de pauvreté. On s'attend à ce que le nombre de ces pauvres double au cours du prochain demi-siècle. On a aujourd'hui atteint les limites des possibilités d'extension des cultures, irriguées ou non, et la productivité agricole des zones bien dotées stagne ou diminue; de plus en plus de terres marginales sont mises en culture. La pauvreté et en particulier la pauvreté rurale risque de s'aggraver encore. La sécurité alimentaire et les revenus de la population future de la région dépendent d'une intensification durable des cultures et de la remise en état des terres qui tendent à se dégrader.

2. Les succès que les pays d'Asie ont obtenus par le passé pour répondre aux besoins alimentaires de leur population en forte croissance ont été dus en grande partie à la révolution verte, mais au début on ne s'est guère intéressé aux légumineuses, en dépit de leur importance pour l'équilibre du régime alimentaire de l'homme et des animaux et de leur capacité, par la fixation biologique de l'azote et l'amélioration de l'utilisation du phosphate, d'améliorer la fertilité du sol. Depuis quelques années, les chercheurs et les organismes de développement s'y intéressent davantage, mais les gains de rendement ont été moins spectaculaires qu'avec les céréales et l'amélioration de la productivité a été très inégale.

II. JUSTIFICATION/PERTINENCE POUR LE FIDA

3. Bien qu'elles aient été relativement négligées dans les programmes de recherche et de développement, les légumineuses telles que l'arachide, le pois chiche et le pois cajan jouent depuis longtemps un rôle important dans l'alimentation et la santé des populations d'Asie. Cela vaut en particulier dans les pays où il y a de nombreux végétariens, comme l'Inde et le Népal, et pour les très nombreux pauvres qui n'ont pas les moyens de consommer des protéines animales. La consommation de protéines dans la région, qui est en moyenne de 9 kg par personne et par an, n'atteint que le quart environ du niveau recommandé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'expansion de la production de légumineuses aiderait à réduire la carence en protéines dont souffrent de nombreuses personnes, notamment les femmes, les enfants et les pauvres. Les légumineuses (notamment l'arachide) sont aussi une source d'huile comestible. Elles peuvent être de nouvelles cultures de rente venant compléter les revenus des agriculteurs, et leurs résidus peuvent améliorer l'alimentation du bétail. L'accroissement de la biomasse agricole qu'elles rendent possible, par la fixation de l'azote et une meilleure utilisation du phosphate, n'a qu'un coût minime. Les résidus de cultures légumineuses contribuent à restaurer la teneur en matières organiques du sol, dont l'épuisement est une des principales causes du rendement décroissant de la plupart des intrants. Le système racinaire du pois cajan peut retenir le sol sur les terrains en pente, ce qui aide à éviter l'érosion. Les légumineuses peuvent donc à la fois améliorer la productivité de la terre et faciliter l'intensification de la production qui sera nécessaire pour nourrir la population future.

4. Le programme proposé s'appuiera sur les gains limités et localisés obtenus jusqu'à présent en matière de productivité des légumineuses et cherchera à les reproduire dans toute la région. Un des objectifs centraux sera de mieux adapter les nouvelles variétés aux besoins des agriculteurs et aux préférences des consommateurs locaux, de façon à les faire plus largement adopter. Ces adaptations seront différentes selon la zone. L'expérience a montré que pour que l'adaptation réussisse, il est essentiel que les agriculteurs, les chercheurs et les vulgarisateurs participent, sur un pied d'égalité, au processus de recherche-développement sur le terrain. On s'appuiera sur les capacités existantes

d'amélioration participative des cultivars et des systèmes de culture des légumineuses. Là où il n'y en a pas, on fournira une aide extérieure pour les créer.

III. BUTS ET OBJECTIFS

5. Le but du programme proposé est d'améliorer le bien-être des ruraux pauvres d'Asie grâce à un accroissement durable de la productivité agricole fondé sur l'introduction de légumineuses dans les systèmes de culture.

6. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- créer ou renforcer des capacités de participation des agriculteurs aux programmes de recherche et de vulgarisation sur les légumineuses de cultures non irriguées;
- en s'appuyant sur ces capacités renforcées, mettre au point des variétés et des techniques de production mieux adaptées afin de donner aux légumineuses un rôle accru dans l'intensification durable des systèmes de cultures pluviales; et
- motiver les agriculteurs et les institutions locales participantes, par le biais de démonstrations concrètes de l'utilité de la recherche et de la vulgarisation participatives, pour que le modèle soit reproduit et préservé au moyen de ressources locales et nationales.

IV. LE PROGRAMME PROPOSÉ

7. On sélectionnera cinq sites pilotes en Chine, en Inde, au Népal et au Viet Nam (sur un total de 20 sites) sur la base des critères suivants:

- sites représentatifs de systèmes agroécologiques ou de systèmes de culture employés dans des zones d'agriculture pluviale marginale, où l'amélioration des légumineuses devrait apporter des avantages techniques, sociaux ou économiques concrets;
- sites habités principalement par des petits agriculteurs n'ayant que peu de ressources, avec des signes manifestes de pauvreté rurale;
- situation socio-politique permettant aux agriculteurs pauvres et marginalisés de participer efficacement à la mise au point des variétés de légumineuses;
- sites relativement accessibles pour l'assistance technique fournie de l'extérieur par l'ICRISAT ou par d'autres organismes;
- existence d'organismes locaux de recherche et de vulgarisation ou d'autres organismes de développement (publics, privés ou bénévoles) présents dans la zone ou pouvant facilement y accéder, existence de capacités locales de participer à l'obtention de variétés (ou possibilité d'en créer), et volonté de participation;
- dans la mesure du possible, sites se trouvant dans les zones visées par des projets d'investissement ou d'autres grands projets de développement du FIDA et où il serait possible d'appliquer les résultats rapidement et de fournir un appui complémentaire et d'assurer un suivi une fois le don d'assistance technique épuisé.

8. Avec l'appui du personnel de l'ICRISAT et/ou de consultants, les partenaires locaux sélectionnés sur chaque site réuniront tous les intéressés (agriculteurs, chercheurs, vulgarisateurs et autres agents de développement, tels que les responsables de projets d'investissement du FIDA exécutés dans la région) afin de cerner et d'analyser les problèmes que l'amélioration des légumineuses pourrait aider à résoudre. On emploiera des techniques d'évaluation rurale participative et d'autres méthodes de diagnostic. Les solutions éventuelles issues de cette concertation seront expérimentées par les agriculteurs sur leurs terres, en association avec les chercheurs.



9. Le programme participatif de recherche-développement résultant de cette initiative sera conçu par les agriculteurs et les techniciens sur un pied d'égalité. Les agriculteurs apporteront leur savoir traditionnel et leur connaissance des ressources locales. Les chercheurs apporteront des semences de lignées perfectionnées, comportant des caractéristiques qui correspondent aux préférences des agriculteurs, des techniques de lutte intégrée contre les ravageurs et des suggestions pour améliorer l'utilisation de l'humidité du sol et des nutriments dans les systèmes de culture.

10. Les résultats seront évalués conjointement par les agriculteurs et les chercheurs qui décideront ensemble de la suite du programme. Au fil du temps, les agriculteurs devraient jouer un rôle de plus en plus important, par exemple en lançant leurs propres programmes de sélection ou en créant des stations pour mettre au point des moyens locaux d'amélioration de la lutte contre les ravageurs et de la gestion du sol et des nutriments.

11. La gestion intégrée des cultures consistera à créer des synergies entre la lutte contre les ravageurs et le travail du sol et l'emploi des nutriments. Pour ce qui concerne en particulier la lutte intégrée contre les ravageurs, on s'appuiera sur les résultats des recherches appliquées faites par l'ICRISAT avec des communautés d'agriculteurs dans les États de l'Andhra Pradesh et du Maharashtra en Inde, lesquelles ont permis de mettre au point plusieurs techniques prometteuses qui ont été adoptées par les agriculteurs. Ces techniques devront être validées par le FIDA dans les zones visées par ses projets d'investissement, car il faudra s'assurer qu'elles ne nuisent pas à la productivité et à la rentabilité globales du système agricole. Elles seront affinées et intégrées dans les systèmes agricoles traditionnels et adaptées aux pratiques locales de gestion des cultures. Dans le cadre de la gestion intégrée des cultures, la lutte intégrée contre les ravageurs s'appuiera sur la combinaison de pratiques culturales, de recherche de variétés résistantes, de désherbage, d'utilisation de virus d'insectes tels que *nuclear polyhebrovirus*, de pratiques traditionnelles comme celle consistant à secouer les plants de pois cajan pour faire tomber *Helicoverpa*, et l'emploi de composés d'origine végétale et de pesticides biologiquement rationnels. De plus, on cherchera à créer des capacités institutionnelles durables en créant des établissements communautaires de fabrication de biopesticides et des réseaux locaux de vente et en étudiant les possibilités de commercialisation dans le reste du sous-continent indien.

12. La composante recherche et vulgarisation participative concernant la gestion intégrée des cultures commencera par des évaluations rurales participatives visant à définir les principales contraintes biologiques et physiques, ainsi que les facteurs socio-économiques qui influent sur la production de légumineuses dans les zones de cultures pluviales d'Asie. La sélection participative consistera à établir une liste des traits souhaités par les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs et de ceux qui sont nécessaires pour l'adaptation locale, liste qui sera établie pour chaque plante et pour chaque région après des enquêtes et des entretiens avec toutes les parties prenantes. On cultivera dans des exploitations des lignées sélectionnées ayant les caractéristiques voulues, afin de permettre aux agriculteurs de les évaluer et de les sélectionner. En même temps, on mettra au point des populations de lignées mélangées présentant les traits souhaités dans des stations de recherche et les agriculteurs participants en évalueront les premières générations sur leurs exploitations en vue de les sélectionner. On testera les lignées sur différents champs et sur plusieurs saisons pour vérifier leur adaptabilité, leur rendement et leurs caractéristiques qualitatives. On créera, de concert avec les associations d'agriculteurs, des ONG et le secteur privé, un réseau communautaire de distribution de semences pour mettre à la disposition des paysans des semences de cultivars sélectionnés à un prix abordable. Les autres techniques de gestion intégrée des cultures seront notamment des techniques de gestion de l'eau, de la terre et des nutriments, qui seront coordonnées avec la lutte intégrée contre les ravageurs et adaptées avec la participation des agriculteurs. Les techniques de gestion intégrée des cultures et de lutte intégrée contre les ravageurs seront respectueuses de l'environnement et des utilisateurs, s'appuieront sur les connaissances autochtones et emploieront des agents biologiques sans danger. Les techniques de gestion du sol, de l'eau et des nutriments, qui devront aussi s'appuyer sur les ressources dont disposent les agriculteurs, viseront à

rétablir et à améliorer la fertilité du sol et la productivité des terres marginales afin d'exploiter au mieux les cultivars améliorés. Les techniques optimisées seront validées et diffusées dans les communautés d'agriculteurs au moyen de diverses méthodes.

V. RÉSULTATS ATTENDUS

13. Le don d'assistance technique accordera autant d'importance au renforcement des capacités nationales de recherche et de vulgarisation participative concernant les légumineuses qu'à l'obtention de cultivars mieux adaptés et de techniques de production améliorée. Toutefois, il faudra d'abord créer les capacités nécessaires.

14. Globalement, les résultats attendus sont les suivants:

- *Création de mécanismes institutionnels et de capacités* pour l'amélioration participative des variétés de légumineuses et des systèmes de culture, de façon à obtenir des systèmes répondant aux besoins des agriculteurs, efficaces, reproductibles et durables.
- Obtention d'une première série de *cultivars de légumineuses* mieux adaptés aux besoins des paysans pauvres en ressources dans les zones choisies et pouvant être largement diffusés, après adaptation si nécessaire.
- Un ensemble de *pratiques de gestion du sol* susceptibles d'être largement adoptées par les agriculteurs.
- Un *éventail complet de techniques viables de lutte intégrée contre les ravageurs*, validées sur certains sites de projets du FIDA pour déploiement à grande échelle et intégration dans les systèmes de culture existants, afin d'améliorer la productivité globale et la viabilité.
- *Le recensement des traits des variétés* d'arachides, de pois chiches et de pois cajan *souhaités* par les agriculteurs, les transformateurs et les consommateurs dans les sites sélectionnés, afin d'orienter les futurs programmes de sélection.

VI. MODALITÉS D'EXÉCUTION

15. Le programme sera exécuté par une coalition de partenaires dirigés par l'ICRISAT. Un groupe de travail réunira le coordonnateur de l'ICRISAT et des responsables du SNRA de chaque pays participant. Les orientations générales seront définies par un comité directeur du don d'assistance technique, composé du groupe de travail susmentionné et d'un représentant du FIDA. L'ICRISAT sera chargé de fournir au programme des résultats de recherche pertinents, provenant de sources tant internes qu'externes, et de recruter les éventuels consultants nécessaires, par exemple pour les évaluations rurales participatives ou les méthodes de recherche et de vulgarisation participatives, afin d'appuyer les opérations de terrain.

16. Pour définir le cadre de recherche, on commencera par organiser un atelier réunissant les parties prenantes des différents pays participants. Ensuite, on tiendra des réunions nationales pour sélectionner les sites d'essai conformément aux critères du don d'assistance technique et pour faire le bilan des capacités de recherche-développement participatives existant dans chaque site. Les SNRA établiront une esquisse de plan de travail et de budget en vue de renforcer les capacités de chaque site et de lancer les activités de recherche-développement, et le présentera au comité directeur pour approbation. Par la suite, on suivra un cycle annuel d'information/planification/budgétisation. On estime qu'il y aura dans chaque pays environ 200 agriculteurs participants, dans le cadre de groupes adaptés aux conditions locales.

17. Une fois les différents plans approuvés, on lancera des appels d'offres. Sur chaque site, on adjugera des contrats d'exécution aux organisations locales (organismes gouvernementaux, départements universitaires, ONG, entreprises privées) jugées les plus compétentes et les plus expérimentées par le comité directeur. Les adjudicataires pourront sous-traiter les activités qui n'entrent pas dans leur compétence. Dès l'adjudication, on mettra au point avec les adjudicataires et le

concours de l'ICRISAT et du FIDA un système de suivi et d'évaluation primaire, qui sera la première tâche à effectuer. Ce système donnera le même poids au suivi de la création des capacités institutionnelles, à la quantification de la mise au point de technologies adaptées et aux perspectives de durabilité et de continuité des capacités de recherche et de vulgarisation participative ainsi créées une fois le financement du fonds d'assistance technique épuisé. Les données primaires seront regroupées à l'échelon national et au niveau du programme. Le FIDA participera aux réunions annuelles du comité directeur et fera des missions de supervision supplémentaires si nécessaire.

VII. COÛTS INDICATIFS DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

18. Le coût total du programme est estimé à 2,3 millions de USD, dont 60% environ seront affectés aux opérations de recherche et de vulgarisation participative sur le terrain, 30% à l'appui technique externe et à la coordination et 10% à l'organisation d'ateliers des parties prenantes et à des investissements mineurs.

**TABLEAU 1: COÛTS
(milliers de USD)**

	SNRA	ICRISAT	FIDA	Total
1. Recherche-vulgarisation participative (coûts locaux)	500	150	500	1 150
2. Appui technique et coordination (y compris voyages)	-	350	350	700
3. Équipement	-	-	150	150
4. Ateliers de parties prenantes	-	-	150	150
5. Frais administratifs additionnels	-	-	150	150
Total	500	500	1 300	2 300

**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT
(milliers de USD)**

Pays	En espèces	En nature	Total	FIDA	Total
1. SNRA					
Chine	50	85	135	130	265
Inde	65	135	200	125	325
Népal	20	45	65	75	140
Viet Nam	35	65	100	70	170
Total partiel	170	330	500	400	900
2. ICRISAT	235	265	500	900	1 400
Total	405	595	1 000	1 300	2 300



**INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES (IPGRI):
PROGRAMME VISANT À ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DES ESPÈCES
NÉGLIGÉES ET SOUS-EXPLOITÉES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ET AUX REVENUS DES COMMUNAUTÉS RURALES PAUVRES**

I. HISTORIQUE

1. La sécurité alimentaire mondiale devient de plus en plus tributaire d'une gamme très limitée de cultures. Dans les zones marginales pauvres des pays en développement, les familles rurales ont encore des cultures assez diversifiées, dont les milieux internationaux qui s'occupent de recherche et de développement ne reconnaissent pas toute l'importance. Le maïs, le blé et le riz couvrent plus de 50% de la consommation mondiale de protéines et de calories et seules 150 cultures sont commercialisées à une échelle significative. Pourtant, tout au long de son histoire, l'humanité a consommé plus de 7 000 espèces comestibles. Bon nombre de ces espèces occupent des niches écologiques importantes et sont adaptées à la situation précaire des communautés rurales. Elles sont particulièrement utiles dans les terres marginales où elles ont été sélectionnées pour résister au stress et fournir une production durable, peu coûteuse en intrants, ce qui accroît la diversité et la stabilité des agro-écosystèmes. Ces espèces ont un rôle stratégique à jouer dans les écosystèmes fragiles, c'est-à-dire les terres arides et semi-arides, les montagnes, les steppes et les forêts tropicales.

2. Les enquêtes ethno-botaniques montrent qu'il y a encore des centaines de ces espèces à découvrir dans les pays en développement, ce qui représente un énorme réservoir d'agro-biodiversité pouvant contribuer à accroître les revenus et à lutter contre les carences en micronutriments (vitamines et minéraux). Toutefois, la plupart de ces espèces importantes sur le plan local sont négligées par la recherche-développement et, par conséquent, elles sont sous-exploitées tant pour la consommation des ménages que sur le plan économique. Cela les expose à une érosion génétique qui risque de limiter encore les possibilités de développement qui s'offrent aux pauvres.

II. JUSTIFICATION/PERTINENCE POUR LE FIDA

3. L'amélioration durable des moyens d'existence des populations rurales est un des objectifs importants des projets du FIDA. Pour lutter contre la pauvreté rurale et limiter la pression croissante qui s'exerce sur les ressources naturelles, il faut disposer d'un éventail plus large de cultures adaptables à de nouvelles conditions environnementales et à de nouveaux marchés. Une partie des ressources nécessaires sont déjà entre les mains des ruraux pauvres, sous la forme de nombreuses espèces cultivées mais négligées qu'ils mangent régulièrement. Il faut faire davantage de recherches pour comprendre la dynamique de l'utilisation durable de ces cultures pour les rendre plus largement disponibles, élargir la base de ressources et en tirer tout le potentiel économique, ce qui permettra de diversifier les moyens d'existence des communautés rurales.

4. Les espèces négligées et sous-exploitées sont considérées comme mineures tant du point de vue du commerce mondial que par les chercheurs. Toutefois, elles sont souvent loin de jouer un rôle mineur dans la vie des ruraux pauvres. Elles apportent une contribution importante, voire essentielle, à la sécurité alimentaire des ménages et à leurs revenus, et beaucoup occupent une grande place dans la culture alimentaire locale. Cela vaut pour le *taro* et le sarrasin en Asie, le *fonio* et l'arachide bambara en Afrique subsaharienne et le *quinoa*, l'*oca* et l'*ulluco* dans les Andes. Ces ressources génétiques et les traits culturels qui y sont associés sont des biens importants des ruraux pauvres qu'il convient de sauvegarder. En outre, ils apportent une contribution stratégique à la diversification des cultures et des aliments, susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des communautés pauvres du monde entier.



5. Les connaissances et les capacités nécessaires pour conserver et accroître l'importance économique de ces cultures présentent des lacunes importantes, notamment parmi leurs gardiens, les ruraux pauvres. On connaît mal leur agronomie et les possibilités d'améliorer leur rendement et leur qualité. On n'a guère cherché à définir des mécanismes efficaces de commercialisation et de promotion de leur utilisation et de leur valeur économique. Tous ces facteurs entravent à différents échelons la promotion de ces plantes.

6. La communauté internationale a clairement dit qu'il fallait davantage promouvoir les espèces cultivables négligées et sous-exploitées. Cette promotion est une des priorités du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO 1996), et son importance a été reconnue dans Action 21 et par le Forum mondial sur la recherche agronomique, dont le groupe de donateurs est présidé par le FIDA. Elle a aussi été réaffirmée aux ateliers consultatifs appuyés par le FIDA sur l'élargissement des bases de la sécurité alimentaire, organisés par le GCRAI et la M.S. Swaminathan Research Foundation (MSSRF) à Chennai (Inde) en février 1999 et en janvier 2001. Deux ateliers similaires ont été tenus à l'échelon régional en Amérique centrale et en Asie centrale et occidentale. Tout en prenant acte des travaux en cours dans plusieurs centres de recherche internationaux, ces réunions ont constaté qu'en dépit de l'existence d'une demande manifeste, la recherche-développement concernant les espèces négligées était sporadique et ne s'inscrivait pas dans un cadre et une stratégie cohérents. Les participants ont préconisé de développer des partenariats pour la recherche avec les acteurs les plus importants et les agents de changement en zone rurale. L'intention est de définir un cadre pour la collaboration, à l'échelon international et à l'échelon local, avec les communautés rurales qui sont les principaux intéressés en tant que dépositaires et utilisateurs de ces ressources phytogénétiques sous-exploitées.

7. L'IPGRI a une grande expérience de la collaboration avec des partenaires qui s'occupent des cultures négligées et sous-exploitées dans les trois régions choisies. Ses partenaires sont les agriculteurs et des institutions locales des zones dans lesquelles ces cultures sont essentielles pour la subsistance de la population et pour la conservation des ressources phytogénétiques nationales. Pour faire une recherche-développement orientée vers les besoins des utilisateurs, il faudra y associer les organisations locales concernées par la promotion et la valorisation de cultures négligées à fort potentiel. On fera appel à des spécialistes de la transformation, de la commercialisation et de l'économie pour recenser et mobiliser dans chaque pays les acteurs capables de mettre en valeur les espèces prioritaires. L'IPGRI travaillera aussi avec des organisations internationales importantes, notamment d'autres centres du GCRAI, le Centre international des cultures sous-utilisées et la MSSRF. Parmi les autres membres de la communauté des donateurs, on peut mentionner les Pays-Bas, qui ont financé la première phase du travail de l'IPGRI sur les légumes verts d'Afrique. La Banque asiatique de développement (BASD) a fourni un appui pour la recherche concernant les fruits tropicaux. Vu la précarité des ressources et des moyens d'existence des ruraux pauvres vivant sur des terres marginales, qui n'ont qu'un accès limité à d'autres ressources, le rôle de pionnier du FIDA est indispensable pour lancer et mettre en œuvre ce programme mondial.

III. LE PROGRAMME PROPOSÉ

8. L'objectif du programme est de contribuer à accroître les revenus et à améliorer la sécurité alimentaire des petits agriculteurs et des communautés rurales du monde entier en exploitant au mieux la biodiversité des espèces négligées et sous-utilisées. Le programme vise à promouvoir l'utilisation de ressources phytogénétiques précieuses et négligées qui existent dans les cultures des ruraux pauvres, au moyen d'une recherche-action orientée vers le développement dans les régions Asie et Pacifique, Asie occidentale et centrale, Afrique du Nord et Amérique latine et Caraïbes, afin de lutter contre les principales causes de la sous-utilisation et de l'érosion génétique de ces plantes.

ANNEXE III

9. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- mieux valoriser les espèces négligées et sous-utilisées par la mise au point et l'application de techniques de transformation et de stratégies de commercialisation appropriées;
- accroître la diversité génétique, améliorer la qualité et accroître la disponibilité du matériel génétique des espèces et variétés les plus prometteuses;
- sauvegarder la base de ressources génétiques et diffuser les espèces prioritaires en mettant au point et en appliquant des stratégies de conservation intégrée.

10. L'IPGRI assurera la coordination des différentes composantes régionales du programme pilote, qui seront chacune axées sur deux ou trois espèces prioritaires, dans le cadre d'une approche globale conservation-production-consommation. Deux ou trois pays par région seront choisis comme partenaires principaux et les autres pays intéressés par les cultures sélectionnées seront invités à participer aux activités de diffusion. Les résultats obtenus à l'échelon régional seront diffusés à l'échelon mondial au moyen des mécanismes fournis par le programme et coordonnés avec ceux d'autres activités concernant les espèces négligées et sous-utilisées appuyées par l'IPGRI ou d'autres partenaires importants. Cela permettra de maximiser l'impact des actions spécifiques aux échelons local et national pour préserver la base de ressources et améliorer les possibilités de production et de commercialisation qui s'offrent aux communautés vivant dans des zones marginales. Les mécanismes employés garantiront en outre que les connaissances accumulées et les méthodes mises au point apporteront un maximum de valeur ajoutée.

11. En ce qui concerne les composantes régionales, on entreprendra pour chacune des cultures sélectionnées les activités suivantes. Ces activités seront exécutées en étroite coopération avec les utilisateurs, avant tout ceux des communautés agricoles pauvres, au moyen de démarches participatives appropriées.

- Créer ou appuyer des réseaux opérationnels reliant tous les partenaires concernés (conservateurs de banques de gènes, producteurs, chercheurs, ONG, représentants communautaires, transformateurs, négociants).
- Répertoire et sauvegarder la base de ressources en analysant les caractéristiques de la distribution et de l'utilisation du matériel génétique et en recueillant, en classant et en évaluant les ressources génétiques disponibles.
- Mettre en place des systèmes appropriés de production de semences pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- Faire des études participatives pour déterminer les contraintes et possibilités des systèmes de production végétale existants.
- Mettre en œuvre des programmes participatifs de sélection des variétés et de reproduction.
- Appuyer l'amélioration des mécanismes de transformation, de distribution et de commercialisation.

12. Les activités mondiales s'appuyant sur le travail régional de recherche sur les cultures consisteront à faire la synthèse des renseignements provenant des différents éléments du programme et à les diffuser, à élaborer un plan annuel et à organiser des réunions d'examen, ainsi qu'à mettre au point des protocoles généraux. Une réunion de synthèse sera tenue à la fin du programme (sous les auspices d'un des partenaires de la MSSRF) et ses actes seront publiés. On produira, en étroite collaboration avec le personnel du FIDA, des notes consultatives techniques pour faciliter l'élaboration du programme.

13. La majeure partie des ressources phytogénétiques négligées et sous-utilisées se trouvent entre les mains de communautés locales. Elles sont l'un des principaux biens biologiques des agriculteurs pauvres et le programme devra en tenir compte et s'appuyer sur une approche participative. En outre, les femmes sont souvent celles qui connaissent le mieux et gèrent de nombreuses espèces négligées, si

bien qu'il est indispensable, pour assurer la réussite du programme, d'y intégrer des considérations sexospécifiques.

14. L'approche proposée est la suivante:

- mettre l'accent sur la valeur locale, les connaissances autochtones et les utilisations locales des cultures, afin d'établir un lien et de promouvoir la coopération entre les parties prenantes;
- déterminer et éliminer les obstacles socio-économiques et techniques qui entravent la conservation et l'exploitation de la diversité;
- analyser et stimuler la demande au moyen de stratégies orientées vers le marché;
- donner aux ruraux pauvres les moyens de conserver un accès à ces ressources lorsque leur valeur augmente;
- intégrer les considérations sexospécifiques dans tous les aspects de la gestion et de l'utilisation des ressources génétiques; et
- définir un cadre opérationnel pour la gestion des ressources phytogénétiques afin de garantir leur conservation et leur utilisation.

15. Dès le début du programme, on cherchera à y associer les bénéficiaires dans le cadre de réunions organisées aux échelons local, national et régional. On soulignera la nécessité de faire participer au programme les agricultrices, car elles sont souvent les principales utilisatrices et gardiennes des espèces négligées et sous-utilisées.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

16. Le programme aura des résultats institutionnels et techniques. Les principaux résultats institutionnels seront les suivants:

- réseaux offrant les systèmes et mécanismes participatifs nécessaires pour appuyer l'amélioration de la production et de l'utilisation des cultures sélectionnées;
- formation d'alliances opérationnelles entre certains partenaires des réseaux pour entreprendre des actions visant à éliminer les obstacles à la production et à la commercialisation (distribution de semences, groupes de transformation, coopératives de distribution);
- établissement de liens avec des projets de développement rural et économique dans le cadre desquels les cultures négligées et sous-utilisées pourraient apporter une contribution aux revenus, à l'alimentation et aux ressources des communautés rurales;
- renforcement des capacités des associations de commercialisation et des groupes d'utilisateurs d'employer du matériel génétique provenant de cultures négligées et sous-exploitées, et accroissement et stabilisation de la demande;
- sensibilisation des décideurs aux différents enjeux, afin d'améliorer le cadre institutionnel et juridique qui régit les cultures négligées et sous-exploitées; et
- sur la base des éléments ci-dessus, contribution à la théorie et à la conception des projets d'investissement financés par le FIDA qui visent à permettre aux communautés pauvres rurales d'employer de façon économiquement viable les espèces négligées et sous-exploitées.

17. Les résultats techniques proviendront d'une part des composantes régionales et d'autre part du programme mondial lui-même. Les contributions des composantes régionales seront les suivantes:

- conservation intégrée de certaines ressources phytogénétiques;
- information sur les ressources phytogénétiques disponibles: leur distribution, leur variation, et leur potentiel d'accroissement et de contribution au bien-être nutritionnel et à l'augmentation des revenus;
- mise à la disposition des communautés locales de semences et autres matériels de reproduction et renforcement des systèmes locaux de production de semences;



- amélioration du matériel génétique mis à la disposition des communautés rurales au moyen de la sélection et de la reproduction participatives des variétés;
- renseignements sur les principaux obstacles à la production et à l'utilisation existant à tous les stades, du producteur au consommateur;
- inventaire des possibilités qui s'offrent en matière de transformation et de commercialisation, débouchant sur des investissements et des activités rémunératrices du fait d'un accroissement de la demande des produits sélectionnés; et
- renforcement des capacités nationales de recherche sur les cultures négligées et sous-utilisées et d'appui aux communautés rurales pour leur exploitation.

18. Les résultats du programme mondial seront les suivants:

- une réserve d'espèces sélectionnées pouvant être employées dans des initiatives de développement mondial, notamment pour l'exploitation des zones marginales dans d'autres régions;
- les connaissances nécessaires pour intégrer efficacement les espèces négligées et sous-utilisées dans les initiatives de développement;
- des publications, notamment des lignes directrices techniques, des renseignements sur certaines cultures et une synthèse globale; et
- l'acquisition d'une expérience en ce qui concerne la coordination des recherches sur les ressources phytogénétiques avec le travail des institutions locales concernant la gestion de ces ressources.

V. MODALITÉS D'EXÉCUTION

19. L'IPGRI sera l'agent d'exécution du programme et assurera le secrétariat nécessaire pour coordonner les composantes régionales et le suivi et l'évaluation d'impact. On créera des réseaux peu coûteux (ou on les appuiera lorsqu'ils existent déjà) pour rassembler les parties prenantes. Chaque composante régionale sera lancée au moyen d'une réunion des parties prenantes qui devront se mettre d'accord sur les espèces et les zones visées, les activités et leur calendrier. Dans ces réunions, on adoptera une approche participative de la définition des priorités. Un chercheur expérimenté de l'IPGRI coordonnera le programme mondial depuis le bureau de l'IPGRI à Alep (Syrie), collaborant avec le personnel de l'IPGRI des autres groupes régionaux en cherchant à obtenir des économies d'échelle et des synergies opérationnelles. La composante régionale asiatique, qui concerne des activités de recherche-action en Inde et au Népal (à hauteur de 291 000 USD) sera intégralement gérée par la MSSRF, qui a déjà accueilli deux ateliers de parties prenantes organisés par le FIDA pour la conception du programme mondial et des programmes régionaux.

20. Comme les questions qui devront être examinées sont très liées à la géographie, le programme proposé interviendra principalement dans trois régions (Asie et Pacifique, Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord, et Amérique latine et Caraïbes), avec une activité de recherche pilote en Afrique de l'Ouest. Il est indispensable d'avoir une approche mondiale pour maximiser l'impact sur les pauvres vivant dans des zones marginales en sélectionnant et en adaptant les espèces qui répondent le mieux aux besoins des habitants des divers environnements et en partageant les connaissances et les méthodes éprouvées. On fera une série de projets pilotes concernant des espèces prioritaires, notamment de sésame et de sarrasin (pour la région Asie et Pacifique), de céréales des Andes et d'Amérique centrale (pour la région Amérique latine et Caraïbes), d'épices et de légumes (pour l'Asie centrale et occidentale et l'Afrique du Nord) et de *fonio* en Afrique de l'Ouest. La sélection des espèces se fera dans le cadre d'un processus participatif dans chaque région, compte tenu de leur contribution aux systèmes agricoles durables, des possibilités d'accroître leur utilisation, des menaces d'érosion génétique, et de leur importance locale et régionale pour la sécurité alimentaire, la nutrition, la transformation et la commercialisation et la création d'activités rémunératrices pour les ruraux



pauvres. Les partenaires collaboreront avec l'IPGRI pour définir tant les espèces à étudier que les activités nécessaires pour les exploiter au mieux et les préserver.

21. Les producteurs et chercheurs participeront à des réseaux pour protéger la base de ressources génétiques et améliorer la qualité et la disponibilité du matériel de reproduction fourni aux agriculteurs. On cherchera des possibilités de renforcer la commercialisation et de développer des activités rémunératrices. Des acteurs clés de la filière (transformation et commercialisation) seront intégrés dans ces réseaux. La recherche-action sera conçue de façon à ce que les projets: i) aient un impact direct en développant l'utilisation des ressources génétiques et en recensant des possibilités d'investissement et ii) que l'on puisse en tirer des leçons applicables à d'autres espèces et d'autres régions. L'IPGRI et ses partenaires de chaque région chercheront donc des possibilités d'échange inter et intrarégional de matériel génétique, d'informations et de techniques. La sensibilisation du public et la protection des droits des agriculteurs et des communautés locales seront aussi un aspect essentiel du travail. La composante recherche-action sera exécutée dans des zones – des trois régions – où le FIDA finance des projets, dans les trois régions, de façon à montrer comment la recherche-développement participative peut améliorer les revenus et la sécurité alimentaire de groupes cibles typiques du FIDA.

22. On organisera des réunions mondiales des principaux partenaires, lorsque nécessaire et à la fin du programme, afin de faire une synthèse des résultats. L'IPGRI fournira des chercheurs expérimentés pour l'application des méthodes des sciences sociales et des approches participatives, de façon que tous les utilisateurs des ressources, en particulier les femmes qui produisent, transforment ou vendent les produits, participent pleinement et équitablement au programme. Il fera appel à des spécialistes de l'économie et fournira des connaissances spécialisées en matière de mise en valeur et de promotion des ressources génétiques sur une base régionale. On cherchera à établir des liens avec des initiatives nationales, régionales et internationales concernant les espèces négligées et sous-utilisées pour coopérer dans des domaines d'intérêt commun. Le soutien technique du programme sera assuré par la Division consultative technique du FIDA, qui cherchera à participer activement à la supervision du programme et aux réunions du comité directeur, notamment pour définir de nouvelles possibilités d'investissement que les divisions régionales pourront développer en vue de prêts futurs, en se fondant sur les résultats de ce programme.

23. On créera un comité de contrôle du programme composé de représentants du FIDA et de l'IPGRI et de chacun des pays partenaires. Ce comité se réunira au moins une fois par an et sera chargé de suivre les progrès accomplis à l'échelon régional et national. Le chercheur principal de l'IPGRI responsable de la coordination du programme en assurera le secrétariat. En outre, le personnel des composantes régionales devrait aussi se réunir une fois par an pour faire un bilan et définir un plan de travail. On espère que des membres du personnel du FIDA connaissant les pays concernés participeront à ces réunions.

24. D'autres activités de suivi et de contrôle financier et opérationnel seront entreprises dans le cadre de la gestion ordinaire du programme de l'IPGRI, notamment un audit annuel des comptes et l'établissement de rapports semestriels (rapports financiers et rapports d'activité) par toutes les organisations participantes. En outre, le programme sera intégré dans les activités d'étude d'impact et d'évaluation de l'IPGRI.

VI. COÛTS INDICATIFS DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

25. Le sous-programme financé par le FIDA, d'un montant de 1,4 million de USD, fera partie d'un programme mondial plus vaste cofinancé par plusieurs donateurs, comme il ressort du plan financier donné dans le tableau suivant.

**COÛT INDICATIF ET PLAN FINANCIER DU PROGRAMME
 MONDIAL (SUR TROIS ANS)
 (milliers de USD)**

	FIDA (1)	BAsD (2)	Pays-Bas (3)	Contributions de contrepartie des SNRA	Cofinancement de l'IPGRI (4)	Cofinancement à déterminer	Total du programme
Recherche- action et administration des réseaux	807	485	235	610	144	400	2681
Réunions régionales	90	110	90	60	5	100	455
Coordination régionale, dont:	243		50			50	343
Personnel		185	65	700	620	70	1 640
Formation		85	115	45	6	90	341
Voyages		45	40	25	6	60	176
Gestion du programme					300		300
Coûts administratifs (5)	270	136	157	250		167	980
Provisions pour aléas		154	33			63	250
Total	1 410	1 200	785	1 690	1 081	1 000	7 166

Notes:

- 1) Pour appuyer des travaux exécutés en Asie du Sud, en Asie occidentale, en Afrique du Nord, en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest.
- 2) Cofinancement confirmé par la BAsD.
- 3) Les Pays-Bas appuieront des recherches sur les légumes verts.
- 4) Cofinancement de l'IPGRI regroupé pour toutes les composantes du programme mondial.
- 5) Y compris les frais généraux de l'IPGRI et le coût de la coordination régionale dans les bureaux régionaux de l'IPGRI.



**CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RECHERCHE EN AGRO-FORESTERIE
(CIRAF): PROGRAMME DE MISE AU POINT DE MÉCANISMES POUR
RÉMUNÉRER LES POPULATIONS PAUVRES DES HAUTES TERRES D'ASIE EN
ÉCHANGE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX QU'ELLES FOURNISSENT**

I. HISTORIQUE

1. Parmi l'immense multitude de pauvres qui vivent en Asie, les populations les plus touchées par la marginalisation sont celles qui vivent dans les hautes terres, c'est-à-dire les collines et les régions montagneuses qui recouvrent près de la moitié de la superficie du continent. Près d'un quart des pauvres absolus du continent (environ 250 millions de personnes) survivent difficilement dans ces régions.

2. Dans la plupart des cas, les investissements nationaux et locaux dans le développement économique ont négligé ces pauvres car la conception ou les résultats des initiatives de développement ne sont souvent pas adaptés ou accessibles aux populations des hautes terres. Comme celles-ci sont éloignées des centres de pouvoir administratif et économique, leurs besoins politiques, sociaux, économiques et écologiques et leurs aspirations sont généralement ignorés par les décideurs et viennent très loin dans la hiérarchie des priorités nationales. Même lorsqu'un pays met en œuvre une politique globale bien intentionnée pour essayer d'améliorer la situation des hautes terres, cette politique est souvent trop globale et se fonde sur des modèles et méthodes qui ne tiennent pas suffisamment compte des différences locales.

3. De plus, les populations des hauts plateaux et des montagnes subissent souvent une part disproportionnée des externalités négatives du processus de développement, soit que leur base de ressources productives est sacrifiée pour l'aménagement de terrains destinés à des projets de développement ou négligée au profit d'une émigration vers les plaines, soit que les ressources naturelles (notamment les forêts et l'eau) sont accaparées par des groupes d'intérêts d'autres parties du pays. Le manque de garanties d'accès aux ressources naturelles qui sont nécessaires pour la subsistance de ces populations a entraîné non seulement leur marginalisation mais aussi l'adoption de pratiques non viables de gestion des ressources naturelles.

4. En raison de l'escarpement et des risques d'érosion, de glissements de terrain et d'inondation des villages d'aval, les zones d'altitude devraient être une cible prioritaire des initiatives de développement visant à réduire la pauvreté. Toutefois, en raison du manque de capitaux et de l'absence de garantie des droits d'accès à la terre et aux ressources forestières, l'investissement est insuffisant. En outre, ces facteurs ont conduit les populations à adopter des pratiques dangereuses pour l'environnement, comme la culture sur brûlis avec des périodes de jachère insuffisantes, la mise en culture de terres en pente sans mesures suffisantes pour la conservation du sol et de l'eau ou la surexploitation des forêts et d'autres ressources biologiques.

II. JUSTIFICATION ET PERTINENCE POUR LE FIDA

5. Il est de plus en plus évident que les difficultés des pauvres qui vivent dans les montagnes et les hautes terres ont été négligées. On n'a jamais sérieusement tenu compte de la vulnérabilité des zones et des populations pauvres face à différents chocs et contraintes, si bien que les mesures visant à les protéger ont été insuffisantes. Des années de négligence et des crises récentes (crise financière, phénomènes *El Niño* ou *La Niña*, insurrections) ont créé un sentiment d'impuissance dans les populations des hautes terres. Le premier grand défi est d'aider ces populations à retrouver confiance en leurs propres capacités de s'en sortir. Il est urgent d'appuyer un processus d'émancipation pour que ces populations pauvres puissent prendre les mesures nécessaires afin de se ménager un futur viable



fondé sur leurs ressources, des techniques améliorées et le savoir qu'elles ont accumulé au fil des siècles.

6. La nécessité de prévenir sans délai la détérioration des systèmes de subsistance des groupes cibles du FIDA dans les hautes terres, ou de les remettre en état, n'est pas due seulement à une préoccupation humanitaire. De nombreuses communautés de hautes terres et de montagnes d'Asie gèrent des paysages qui fournissent des services environnementaux à d'autres bénéficiaires, sans en retirer aucun avantage, notamment la protection qualitative et quantitative de l'eau provenant des bassins versants, de la biodiversité et des pratiques de foresterie et d'agroforesterie respectueuses de l'environnement. En rémunérant ces communautés pauvres en échange de ces services, on améliorerait leurs moyens d'existence et on réduirait leur pauvreté. Des expériences en ce sens ont déjà été faites (au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Malaisie et au Venezuela), mais elles ont en général favorisé les grands propriétaires et les concessionnaires. Il se pourrait même que certains types de mécanismes de transfert, qu'on est en train de mettre au point, soient conçus et mis en œuvre d'une façon qui défavorise les pauvres des zones d'altitude, accélérant leur éviction et aggravant leur pauvreté. Il se peut aussi que les préoccupations nationales et mondiales au sujet de la protection de la biodiversité et des services hydrologiques fournis par les bassins versants aient un impact négatif sur le bien-être et les droits fonciers des communautés pauvres des hautes terres.

7. Dans ces conditions, il est urgent de faire en sorte que les transferts soient conçus de façon à aider les groupes cibles du FIDA. Cela est une des interventions les plus stratégiques et visionnaires qu'on puisse envisager ces prochaines années, comme le déclare la Division Asie et Pacifique du FIDA dans son rapport sur l'environnement publié en septembre 2000. S'il n'agit pas, le FIDA risque de perdre une occasion cruciale de donner aux préoccupations de la communauté mondiale une orientation plus favorable aux pauvres. Pour atteindre cet objectif, il convient de lancer un programme de recherche-action visant à tester, valider et déployer à grande échelle des mécanismes institutionnels de rémunération environnementale des groupes cibles du FIDA.

8. Lorsqu'on met en place des mécanismes de transfert environnemental en faveur des pauvres vivant dans les hautes terres, il faut se poser plusieurs questions importantes.

- Quel est le genre de mécanisme institutionnel nécessaire?
- Comment conclure et faire respecter des accords contractuels avec les communautés des hautes terres ?
- Comment contrôler le respect de ces accords de façon économique ?
- Comment distribuer ces transferts de façon équitable et efficiente à un grand nombre de ménages?
- Comment créer un cadre politique et institutionnel favorable à de telles initiatives ?

9. Pour répondre à ces questions, il faut faire des études approfondies de divers services environnementaux, dans un large éventail de situations écologiques, socio-politiques et économiques d'Asie. On a besoin de réponses pour orienter la mise en place de mécanismes de paiement en échange des services environnementaux de façon que ceux-ci favorisent les communautés les plus pauvres des hautes terres, sans quoi elles seront marginalisées, voire défavorisées par le processus. Il faut un effort international concerté pour étudier ces questions, mettre au point des méthodes efficaces et les expérimenter et les affiner dans le cadre d'une série de projets pilotes de recherche-action. En raison de la nécessité d'une coordination de l'effort international, la Division Asie et Pacifique a lancé un vaste processus d'études et de consultations dans le cadre du partenariat renforcé du FIDA pour l'avenir des pauvres des hautes terres d'Asie. Deux documents de base sur les mécanismes de



transferts environnementaux ont été commandés à des experts¹. Ensuite, l'idée a été examinée par un atelier consultatif régional organisé à Bangkok (Thaïlande) en 1999. Un projet de document révisé, rédigé en collaboration avec le Centre d'investissement de la FAO, a été examiné et définitivement arrêté à l'occasion d'une réunion internationale de planification tenue en octobre 2000, à laquelle ont participé des représentants du FIDA, de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), de la FAO, du World Resources Institute (WRI), du CIRAF et des donateurs (Union européenne, DFID). La proposition a été élaborée à partir de la stratégie régionale de la Division Asie et Pacifique qui consiste à sélectionner des groupes cibles (populations autochtones) dans les zones d'altitude. Les travaux de recherche-action proposés seront, dans la mesure du possible, entrepris dans des zones d'intervention actuelles ou futures du FIDA, avec la participation des groupes cibles.

III. STRATÉGIE

10. Les objectifs immédiats du programme de recherche sont les suivants: i) développer, perfectionner et adapter des modèles ou des pratiques optimales de transferts environnementaux applicables au contexte asiatique; ii) faire des recherches-actions ciblées dans au moins six endroits pour définir, avec les bénéficiaires, des mécanismes de transfert optimaux; iii) démontrer comment les populations cibles peuvent en retirer des avantages. On fournira des exemples concrets et simples pour montrer comment des mécanismes institutionnels et financiers novateurs peuvent promouvoir le développement local tout en préservant et en restaurant l'environnement. On cherchera à définir des approches cohérentes, scientifiquement fondées et financièrement et institutionnellement viables. On cherchera en particulier à développer et à renforcer les institutions locales qui géreront les mécanismes de transfert. On définira des moyens d'accroître les flux de transferts en mettant en place de nouveaux mécanismes et arrangements. En outre, on examinera et on expérimentera des méthodes pratiques et économiques pour contrôler le respect des accords conclus entre les parties. L'établissement de réseaux aux échelons mondial, régional et national sera bien entendu un aspect essentiel.

11. En collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et le WRI, le CIRAF a déjà mis au point des méthodes pratiques et économiques pour quantifier diverses prestations environnementales, qui paraissent pouvoir facilement être adaptées à la situation des zones d'altitude. Le programme de recherche proposé visera à affiner ces méthodes et à les employer pour recenser et quantifier les prestations. De plus, afin d'obtenir un bon rapport coût-efficacité (dans des interactions avec une multiplicité de petits utilisateurs de la terre), le programme proposé établira des liens avec des institutions locales (intermédiaires de microfinance, ONG, fédérations d'organisations communautaires, etc.). Ensuite, on regroupera les activités locales et on intégrera les transferts provenant de différentes sources dans un système unifié qui assurera leur redistribution directe aux communautés, groupes et individus participants. Après avoir exécuté certaines activités pilotes, on mettra l'accent sur la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et sur le perfectionnement de nouvelles méthodes afin de permettre aux petits producteurs de services environnementaux de participer au marché. Ensuite, on s'attaquera à la mise en place de mécanismes nationaux ou sous-nationaux qui établiront une liaison avec les mécanismes financiers régionaux ou mondiaux existants ou en gestation.

12. Le programme proposé fournira aussi une aide pour l'exécution de projets financés par le FIDA dans la région, en mettant l'accent sur les services et fonctions environnementaux que ces projets peuvent fournir. Dans la mesure du possible, il orientera les projets du FIDA et fournira les méthodes, modèles et études de cas nécessaires pour concevoir des interventions futures. Dans le débat mondial sur le changement climatique, les plus pauvres ont besoin de quelqu'un qui défende leurs intérêts. Ce

¹ Wilson et al. (1999) et Aylward (1999).



programme permettra au FIDA de jouer ce rôle et d'influencer des projets d'investissement dont le montant est estimé à plusieurs dizaines de milliards de dollars sur les prochaines décennies. En outre, il aidera les banques multilatérales de développement et d'autres organisations régionales et mondiales de développement à mieux cibler leurs investissements dans la région. Un des aspects essentiels du programme sera d'accroître la proportion de projets et de programmes conçus de façon à mobiliser les transferts mondiaux de façon à répondre aux besoins des populations les plus défavorisées des hautes terres.

IV. LE PROGRAMME PROPOSÉ

Recenser les prestations environnementales dans un large éventail d'environnements et évaluer qui sont les bénéficiaires de ces prestations et comment celles-ci sont distribuées.

- Élaborer une typologie précisant la façon dont les prestations environnementales dépendent des pratiques d'utilisation des terres des communautés d'altitude.
- Définir les caractéristiques des prestations environnementales et notamment le degré auquel on peut les remplacer par d'autres solutions et les possibilités de les renforcer par certaines pratiques d'utilisation des terres.
- Recenser des bénéficiaires de ces prestations environnementales.
- Quantifier les avantages dont bénéficient actuellement les différentes parties prenantes.

Mettre au point et expérimenter divers mécanismes sur au moins dix sites dans différents environnements afin de rémunérer les pauvres en échange des services environnementaux qu'ils fournissent.

- Répertoire et sélectionner des sites pilotes représentatifs pour la recherche-action.
- Répertoire les pratiques actuelles de partage des avantages et définir de nouvelles possibilités dans divers environnements.
- Recenser les partenaires essentiels pour obtenir les résultats souhaités et les associer au programme.
- Expérimenter de nouveaux mécanismes de transfert pour la rémunération de prestations environnementales au moyen de programmes de recherche-action dans les zones pilotes (y compris en ce qui concerne les moyens de regrouper les prestations et de rationaliser les paiements).
- Élaborer des modèles pour la répartition des avantages et déterminer quels sont les facteurs qui ont contribué à la réussite ou à l'échec des études pilotes.

Appuyer la mise en place d'un environnement institutionnel transparent, aux niveaux local, sous-national et national, capable de répartir la rémunération des prestations environnementales de façon efficace, équitable et sensible aux besoins des groupes marginalisés (notamment les minorités ethniques et les femmes).

- Définir l'environnement institutionnel, politique, juridique, financier et social nécessaire pour rendre possible la rémunération des services environnementaux.
- Rechercher des environnements et cadres institutionnels existants propices à cette rémunération.
- Sélectionner des sites pilotes pour développer ces cadres.



- Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de rémunération des services environnementaux (notamment pour ce qui est des compétences et processus de négociation).
- Aider les collaborateurs à mettre en place un cadre institutionnel facilitant la rémunération des prestations environnementales fournies par les communautés pauvres.

Sensibiliser les responsables gouvernementaux et les producteurs et consommateurs de prestations environnementales à la possibilité d'accroître ces prestations en les rémunérant.

- Créer un forum de discussion, d'abord dans les zones pilotes, puis à plus grande échelle.
- Mettre au point et appliquer des outils pour sensibiliser divers publics aux problèmes et possibilités liés à la rémunération des services environnementaux fournis par les pauvres des hautes terres, par des moyens tels que la radio, la vidéo, l'imprimé et Internet.

Mettre en place et gérer des partenariats efficaces pour atteindre les objectifs du programme.

- Déterminer les besoins spécifiques en matière de partenariats pour obtenir les résultats voulus.
- Définir et développer les partenariats nécessaires pour atteindre chacun des résultats.
- Gérer et suivre efficacement les partenariats.

Déterminer une approche institutionnelle adaptée et viable pour encourager la rémunération des services environnementaux fournis par les pauvres.

- Analyser les points forts, les points faibles, les risques et les possibilités associés aux mécanismes institutionnels existants en matière de services environnementaux.
- Élaborer un plan pour mettre en œuvre une approche durable des transferts institutionnels, avec une stratégie de sortie et la mobilisation des ressources nécessaires.
- Désigner des responsables qui seront chargés de suivre l'évolution des options institutionnelles.

V. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

13. L'objectif global du programme est d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité des ressources des communautés pauvres des hautes terres d'Asie. Pour cela, il faut améliorer leur sécurité alimentaire et accroître leur bien-être et leurs revenus, et améliorer leur situation nutritionnelle et leur accès aux ressources. Le but du programme est de mettre au point un mécanisme institutionnel éprouvé pour rémunérer les groupes cibles du FIDA en échange des services environnementaux qu'ils fournissent. A cet effet, on créera un réseau international afin d'élaborer les connaissances nécessaires. On expérimentera de nouvelles méthodes de transfert en faveur des communautés des hautes terres et on les suivra par la recherche-action. Grâce à ces méthodes, le coût de transaction sera modique et la communauté sera pleinement associée au processus de prise de décisions. En outre, on explorera les moyens les plus appropriés d'institutionnaliser un processus durable de transfert en faveur des pauvres.

14. Le programme aura six résultats spécifiques:

- Les prestations environnementales essentielles auront été recensées dans divers environnements et on aura évalué la façon dont elles sont actuellement distribuées;



- On aura expérimenté et appliqué dans au moins six sites, dans divers environnements, des mécanismes institutionnels permettant de rémunérer les pauvres en échange des services environnementaux qu'ils fournissent;
- On aura fourni un appui pour la mise en place, aux échelons local, sous-national et national, d'un environnement institutionnel transparent permettant que les prestations environnementales soient rémunérées de façon efficace, équitable et sensible aux besoins des groupes marginalisés (notamment les minorités ethniques et les femmes);
- On aura sensibilisé les responsables gouvernementaux et les producteurs et consommateurs de services environnementaux à la possibilité d'accroître la production de ces services et d'améliorer les moyens d'existence des populations des hautes terres en les rémunérant;
- On aura mis en place et géré des partenariats efficaces, aux échelons international, régional, national et sous-national, pour atteindre les objectifs du programme;
- On aura défini une approche institutionnelle viable pour encourager la rémunération des prestations environnementales fournies par les pauvres.

VI. MODALITÉS D'EXÉCUTION

15. L'agent d'exécution principal sera le CIRAF, dont la spécialité est la gestion intégrée des ressources naturelles dans les hautes terres et qui a une grande expérience en matière de prestations environnementales. Le programme fera appel à ses spécialistes et à sa logistique en Asie. Le CIRAF constituera un consortium de recherche comprenant divers partenaires internationaux qui sont également concernés par les services environnementaux (UICN, CIFOR, WRI, FAO, Fonds mondial pour la nature (WWF), Nature Conservancy). Le programme de recherche sera facilité par le vaste réseau de partenariats du CIRAF avec des institutions locales et nationales. Le consortium sera étroitement lié au programme du GCRAI visant à trouver des solutions de rechange pour éviter la culture sur brûlis, auquel sont associés sept centres de recherche agricole internationale et plus de 30 organisations nationales et locales. Un haut fonctionnaire sera chargé d'assurer la coordination du consortium, lequel sera dirigé par un comité directeur présidé par le coordonnateur régional du CIRAF. Pour mesurer les progrès accomplis, on se fondera sur le cadre logique élaboré durant la conception du programme avec les parties prenantes. Le suivi régulier du programme fera l'objet de rapports annuels au FIDA et aux autres cofinanceurs. Pour exécuter ce programme, le CIRAF coordonnera ses activités avec celles du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans les pays visés par le programme, et informera ce bureau, de façon à réaliser des synergies permettant de mettre en œuvre efficacement les projets du FIDA. Cette information sera prévue dans les aides-mémoire relatifs aux activités de suivi.

VII. COÛTS INDICATIFS DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

16. Les ressources financières nécessaires pour ce programme de quatre ans sont estimées à 4 932 000 USD. Le financement sera assuré par un dispositif à quatre étages. Le don d'assistance technique de 1,4 million de USD du FIDA fournira les ressources nécessaires pour engager le personnel spécialisé de base et exécuter les activités de consultation, de sensibilisation et autres activités de base. Le deuxième étage, financé par les organisations internationales partenaires (CIRAF, UICN, WRI, CIFOR, FAO, etc.), consistera en un apport en temps de travail et en ressources opérationnelles pour appuyer l'exécution des activités dans les sites choisis. Le troisième étage, c'est-à-dire le cofinancement par des investisseurs multilatéraux et bilatéraux, fournira les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des accords expérimentaux sur les sites pilotes et élaborer des méthodes d'évaluation des prestations environnementales. Le quatrième étage, c'est-à-dire les institutions nationales et locales, apportera une contribution en personnel et en nature pour permettre le développement et le suivi des accords pilotes.

**PLAN DE FINANCEMENT
(USD)**

Catégorie de coût (4 ans)	FIDA	CIRAF et partenaires internationaux	Institutions de cofinancement	Partenaires nationaux	Total
1. Personnel	400 000	245 000	460 000	-	1 105 000
2. Coûts opérationnels	420 000	90 000	625 000	-	1 135 000
3. Consultations et ateliers	80 000	-	107 000	-	187 000
4. Recherche-action	500 000	800 000	735 000	470 000	2 505 000
Total	1 400 000	1 135 000	1 927 000*	470 000	4 932 000

* Le montant de 1 927 000 USD provenant des institutions de cofinancement correspond à des fonds déjà mobilisés pour le programme. La conception du programme s'appuie sur ce chiffre.